



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 14 septembre 2021, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux routiers, mise en œuvre de la couche de roulement, à la « rue de Bellain » à Troisvierges de mercredi 15 septembre 2021, 12h00 jusqu'à jeudi 16 septembre 2021, 16h00, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation;

- **Route barrée dans les deux sens du tronçon de rue de la « rue de Bellain » à Troisvierges comme indiquée en couleur jaune sur le plan annexé, de mercredi 15 septembre 2021, 12h00 jusqu'à jeudi 16 septembre 2021, 16h00. Une déviation sera mise en place.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « 17/09/2021 »